

Le présent bulletin vise à vous informer des nouveaux tarifs et taux de prime en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

À la suite d'une récente revue de l'expérience d'Avantages Flexibles des retraités, les tarifs de la plupart des options de couverture de l'assurance maladie augmenteront, et les taux de l'assurance vie facultative et décès et mutilation accidentels demeureront inchangés.



## Assurance maladie

Vous continuerez de recevoir une allocation annuelle de *crédits flexibles* de 50 \$ par année de service, jusqu'à concurrence de 35 années<sup>1</sup>. Vous utiliserez ces crédits flexibles – avec des paiements personnels, au besoin – pour acheter la protection d'avantages sociaux que vous avez choisie au moment de prendre votre retraite.

Le montant que vous payez chaque mois dépend de votre allocation de *crédits flexibles*, de la région où vous habitez, ainsi que de l'option et du niveau de protection que vous détenez.

Les primes mensuelles de l'assurance maladie (excluant les taxes, le cas échéant) en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Région	Option de couverture	Retraité	Retraité + 1	Retraité + 2 ou plus
<b>Atlantique</b> (N.-B., T.-N.-L., N.-É., Î.-P.-É.)	De base	115 \$	230 \$	345 \$
	Étendue	185 \$	370 \$	555 \$
	En cas de catastrophe	28 \$	56 \$	84 \$
	Non participation	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Centre</b> (Ont., Qc)	De base avant 65 ans	120 \$	240 \$	360 \$
	De base après 65 ans	90 \$	180 \$	270 \$
	Étendue avant 65 ans	190 \$	380 \$	570 \$
	Étendue après 65 ans	135 \$	270 \$	405 \$
	En cas de catastrophe	28 \$	56 \$	84 \$
	Non participation	0 \$	0 \$	0 \$
Prime mensuelle additionnelle au <b>Québec</b> si vous renoncez à la protection d'assurance médicaments de la RAMQ après 65 ans.	De base	255 \$	510 \$	510 \$
	Étendue	280 \$	560 \$	560 \$
	En cas de catastrophe	150 \$	300 \$	300 \$
<b>Ouest</b> (Alb., C.-B., Man., T.N.-O., Nt, Yn)	De base	95 \$	190 \$	285 \$
	Étendue	155 \$	310 \$	465 \$
	En cas de catastrophe	28 \$	56 \$	84 \$
	Non participation	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Saskatchewan</b>	De base avant 65 ans	100 \$	200 \$	300 \$
	De base après 65 ans	90 \$	180 \$	270 \$
	Étendue avant 65 ans	170 \$	340 \$	510 \$
	Étendue après 65 ans	135 \$	270 \$	405 \$
	En cas de catastrophe	28 \$	56 \$	84 \$
	Non participation	0 \$	0 \$	0 \$

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions d'Avantages Flexibles des retraités en vigueur à la date du présent bulletin, si vous décédez, votre conjoint ou vos personnes à charge admissibles recevront une allocation permanente de crédits flexibles de 25 \$ pour chacune de vos années de service, jusqu'à concurrence de 35 années.



Téléchargez  
l'appli mobile de  
la Sun Life en  
balayant ce code  
QR avec votre  
téléphone  
intelligent.



## Quoi de neuf – Avis importants !

- À partir de **janvier 2027**, nous passerons à une version exclusivement numérique du bulletin annuel *Avantages flexible des retraités*. Les retraités RBC peuvent consulter en tout temps les bulletins annuels des retraités et d'autres documents de communication sur le site Web des retraités. Veuillez vous rendre sur notre site Web à l'adresse à [www.rbc.com/retraite](http://www.rbc.com/retraite).
- **Cession des prestations pour le règlement des frais dentaires** : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Sun Life pourra rembourser directement votre dentiste. Si votre dentiste permet la cession des prestations, seule la portion non couverte par votre régime vous sera facturée, ce qui pourrait vous éviter d'avoir à payer le montant total à l'avance et d'attendre le remboursement. Veuillez informer votre dentiste que votre régime a été modifié pour permettre la cession des prestations.
- **Relevé des dommages et détail des prestations électroniques** : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, nous offrirons uniquement des versions électroniques des détails des prestations. Vous pourrez y accéder, les consulter, les télécharger ou les imprimer en tout temps à partir du site des participants de la Sun Life.

*Merci de nous appuyer dans notre passage à un procédé plus écologique et plus efficace.*

## Primes d'assurance

Vos primes d'assurance facultative vie et décès accidentel et mutilation demeureront inchangées au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Soutien confidentiel en santé mentale

Un soutien en santé mentale vous est offert ainsi qu'à vos personnes à charge admissibles par l'entremise du Programme Carrefour-ressources Employés RBC. Ce service confidentiel fourni par TELUS Health offre des services de consultation gratuits en personne ou virtuels. Carrefour-ressources Employés RBC vous donne accès à des renseignements et à des ressources qui peuvent vous aider au quotidien. Pour en savoir plus, appelez le **1 800 667-3400** ou visitez le site [one.telushealth.com](http://one.telushealth.com).

- Nom d'utilisateur : rbc
- Mot de passe : rbccanada

## Sommaire des garanties

Le sommaire des garanties indiquant la couverture que vous avez choisie et les primes applicables est accessible en ligne : <http://service1.royalbank.com/rbcfgparticipant.htm>.

## Demandes de règlement sans papier – obtenez vos remboursements plus rapidement !

Soumettez vos demandes de règlement pour les frais de soins visuels, paramédicaux, dentaires et au titre du CCS, notamment les services de physiothérapie, de massothérapie et de chiropratique en suivant le processus de demande de règlement en ligne ou sur l'appli mobile ma Sun Life. Vous n'avez pas besoin d'une formule de demande de règlement papier ; il vous suffit de fournir les renseignements en ligne ou sur l'application mobile. Vous recevrez la déclaration relative à la demande de règlement bien plus rapidement par courriel que par la poste. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site [www.masunlife.ca](http://www.masunlife.ca).

## Gardons le contact

Pour plus de renseignements sur le programme *Avantages Flexibles des retraités* – et sur les autres programmes qui vous sont offerts en tant que retraité de RBC admissible – nous vous invitons à nous rendre visite en ligne à [www.rbc.com/retraite](http://www.rbc.com/retraite).

## Qui dois-je appeler si j'ai des questions ?

Si vous avez des questions concernant votre **assurance santé**, appelez gratuitement le Centre de service à la clientèle de Sun Life au **1 800 305-5905**, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h, HE. Vous pouvez aussi envoyer vos questions par message sécurisé sur le site Web de Sun Life ([www.masunlife.ca](http://www.masunlife.ca)).

Si vous avez des questions sur le programme *Avantages Flexibles des retraités*, vous pouvez également communiquer avec Conseils RH RBC – Canada :

- en composant le **1 800 545-2555**. Le service est offert en français et en anglais de 8 h à 20 h, HE ;
- en envoyant un courriel à [hRADVICECANADA@RBC.COM](mailto:hRADVICECANADA@RBC.COM); ou
- en nous écrivant à :  
Conseils RH RBC – Canada  
6880, Financial Drive, 2e étage, Tour 1  
Mississauga ON L5N 7Y5

Le présent bulletin et d'autres renseignements utiles sont accessibles en ligne sur [www.rbc.com/retraite](http://www.rbc.com/retraite).

## NOTA:

Le présent bulletin fournit des renseignements sommaires sur le programme *Avantages Flexibles des retraités*. Il ne crée ni ne vous confère aucune obligation ni aucun droit contractuel de quelque manière que ce soit. Si les renseignements fournis dans ce bulletin, par RBC ou toute autre source diffèrent des documents approuvés des régimes et des polices d'assurance qui régissent vos programmes de RBC, les documents approuvés et les polices en vigueur auront préséance.

RBC et ses filiales se réservent le droit unilatéral de modifier ou de résilier, en tout ou en partie et en tout temps, les contrats, les régimes et les documents de police se rapportant aux retraités, à leurs personnes à charge ou à leurs survivants, y compris après de départ à la retraite des employés, et peuvent être tenues de le faire en raison de modifications législatives. RBC se réserve également le droit de modifier en tout temps les conditions des diverses garanties, ainsi que les montants exigibles auprès des particuliers, y compris après le début de la retraite des employés.